



Dossiers du BHI N° S3/0104
S3/8152

LETTRE CIRCULAIRE 58/2015
17 août 2015

**RESULTAT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE COORDINATION
INTER-REGIONAL
DISPONIBILITE DE NOUVEAUX SERVICES DE LA BASE DE DONNEES MONDIALE
POUR LES ENC (WEND) ET ACTIVITES CONNEXES**

Références :

- A. Document IRCC7-08D – *Rapport du WENDWG à l'IRCC-7 et ses annexes (Projet de programme de travail 2015-16).*
- B. Document IRCC7-09D - *Discussion sur les propositions découlant du rapport du WENDWG.*
- C. Publication de l'OHI S-11 - *Partie B - Catalogue des cartes INT.*
- D. Document WENDWG5-05D – *Contrôle de la couverture et des chevauchements des ENC et son manuel de l'utilisateur.*
- E. Document WENDWG5-10A – *Tenue à jour du catalogue d'ENC de l'OHI.*
- F. Document IRCC7-09B – *Le catalogue d'ENC de l'OHI.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La septième réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-7) s'est tenue à Mexico, du 1^{er} au 3 juin 2015. Le comité a examiné les références A et B relatives aux activités du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (WENDWG). La présente lettre circulaire rend compte de la disponibilité de nouveaux services WEND qui peuvent être utilisés par les services hydrographiques, les commissions hydrographiques régionales et leurs groupes de travail sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG). Les décisions et actions pertinentes découlant de l'IRCC-7 qui affectent les activités du WENDWG et des parties prenantes concernées sont également soulignées conformément aux projets de listes de décisions et actions publiées sur le site web de l'OHI qui sont accessibles (en anglais seulement) à l'adresse suivante :

www.iho.int > Comités > > IRCC > IRCC7 > Documents

2. L'IRCC a salué les travaux des centres de coordination régionaux pour les ENC (RENC) en appui au WENDWG et au BHI (cf. IRCC7/Décision 28). En complément au catalogue d'ENC de l'OHI et comme proposé par le WENDWG, l'IRCC a approuvé que les RENC mettent à disposition un nouvel outil en ligne (cf. IRCC7/Décision 29 et Action 57). L'outil de contrôle de la couverture RENC et des chevauchements (*RENC Coverage and Overlap Checker*) est maintenant à la disposition des ICCWG et du BHI. A l'aide d'une interface conviviale, l'outil permet à l'utilisateur de visualiser la couverture de toutes les ENC qui sont diffusées via les RENC et d'identifier facilement tout chevauchement. L'outil de contrôle de la couverture RENC et des chevauchements est destiné à servir d'aide au traitement et à la résolution des questions de chevauchement des ENC. L'outil en ligne est hébergé par PRIMAR et on peut y accéder à l'adresse suivante :

<https://services.ecc.no/primar/portal/>

3. Les coordinateurs de région de cartographie INT / ENC qui sont enregistrés sur le site web de l'OHI à la rubrique :

www.iho.int > Normes & Publications > S-11

sont invités à contacter l'adjoint aux directeurs Yves Guillam (adcs@iho.int) pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe (un nom d'utilisateur et un mot de passe par région de cartographie INT conformément à la référence C) pour accéder à l'outil en ligne de contrôle de la couverture RENC et des chevauchements. Le manuel de l'utilisateur (cf. référence D - en anglais seulement) peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.iho.int > Comités & WG > WENDWG > WENDWG5 > Documents

4. L'IRCC a chargé le BHI (cf. IRCC7/Action 59) de poursuivre le développement progressif du catalogue d'ENC de l'OHI au sein de l'environnement SIG de l'OHI, conformément aux principes stipulés à la cinquième réunion du WENDWG (cf. référence E) et comme il en a été rendu compte à IRCC-7 (cf. référence F).

5. L'IRCC a approuvé la proposition du WENDWG en référence B qu'*aucune autre action ne soit entreprise jusqu'à nouvel ordre en vue de modifier les principes WEND et le guide pour la mise en œuvre des principes WEND* (cf. IRCC7/Décision 31).

6. L'IRCC a approuvé la continuation du WENDWG, conformément à son mandat (cf. IRCC7/Décision 26) et a avalisé sa proposition de programme de travail.

7. La Décision n° 12 de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) qui charge l'IRCC:

« ...d'évaluer les conséquences à long terme de ne pas parvenir à la mise en œuvre complète des principes WEND. »

sera abordée par le WENDWG dans le cadre de son programme de travail qui a été approuvé par l'IRCC (cf. IRCC7/Décision 30). Le programme de travail 2015-16 du WENDWG est maintenant disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante :

www.iho.int > Comités & GT > WENDWG > Objectifs

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Copies : - Président du WENDWG
- Coordinateurs des régions de cartographie INT/ ENC
- Directeur général, IC-ENC
- Directeur, PRIMAR